

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT de VAUCLUSE – ARRONDISSEMENT de CARPENTRAS



COMMUNE DE VALREAS

Direction des Services Techniques
Dossier suivi par Lorena MATEO
☎ 04.90.28.18.37
Courriel : marchespublics@mairie-valreas.fr
Réf. DGS/DST/LM

DÉCISION N° 2023-11/149

**MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX : OPÉRATION DE FOSSOYAGE AUX CIMETIÈRES
MUNICIPAUX « MARIE-VIERGE » ET « ROMEZIÈRE » À VALREAS**

LE MAIRE de VALREAS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L. 2122-23 ;

VU la délibération n° 2020-06/11 du Conseil municipal du 11 juin 2020 portant délégations d'attributions du Conseil municipal au Maire, reçue en Préfecture de Vaucluse le 15 juin 2020, publiée en mairie le 16 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT que le Maire est autorisé à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

CONSIDÉRANT la nécessité de conclure un marché public de travaux pour l'opération de fossoyage de concessions aux cimetières municipaux « Marie-Vierge » et « Romezière » à Valréas ;

CONSIDÉRANT qu'une demande de devis a été envoyée aux entreprises BARTHEZ (26790 Tulette), PHILPPA (84600 Valréas), NAVARRE (84600 Valréas) et CLERAND (26110 Nyons) par courriel le 28 septembre 2023 indiquant comme date limite de réception des offres le 19 octobre 2023 à 12 h 00 ;

CONSIDÉRANT le prix comme critère unique de sélection des offres ;

CONSIDÉRANT que l'offre de l'entreprise POMPES FUNÈBRES CLÉRAND sise ZAC du grand Tilleul – BP 70 à NYONS (26110) est apparue économiquement la plus avantageuse pour l'offre de base et une éventuelle prestation supplémentaire (PSE) et qu'elle répond aux attentes de la collectivité ;

CONSIDÉRANT que les crédits sont inscrits au budget ;

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20231113-DEC_2023_11

DÉCIDE

Article 1^{er} : le marché public de travaux « opération de fossoyage de 19 concessions aux cimetières municipaux « Marie-Vierge » et « Romezière » et de 3 concessions pour le terrain commun à Valréas » est attribué à l'entreprise POMPES FUNÈBRES CLÉRAND sise ZAC du grand Tilleul – BP 70 à NYONS (26110), le délai d'exécution étant d'un mois.

Article 2 : La dépense sera imputée à l'article 61521 du budget communal, pour un montant total de 15 916.66 € HT soit 19 100 € TTC (comprenant l'offre de base et une prestation supplémentaire éventuelle (PSE) d'un montant de 1 625 € HT).

Article 3 : Tout document afférent à ce marché public, dont un exemplaire est joint à la présente, sera signé par le Maire ou, en cas d'empêchement, par un adjoint délégué.

Article 4 : Le Directeur Général des Services, le Directeur des services techniques et le Comptable public assignataire de la Ville de VALREAS sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance sous la forme d'un donner acte et sera inscrite au registre des délibérations de la Commune.

Un extrait en est publié sur le site internet de la Ville.

Ampliation de la présente décision est transmise à Madame la Préfète de Vaucluse.

Article 6 : Le délai de recours devant le Tribunal administratif de Nîmes (30) est de deux mois à compter de la publication de la présente décision.

Fait à Valréas, le 13 novembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,
Le Maire,
Patrick ADRIEN



Certifié exécutoire compte tenu :
de la transmission en Préfecture, le 14 nov. 2023
de la publication sur le site internet de la ville, le 14 nov. 2023

REÇU EN PREFECTURE

le 14/11/2023

Application agréée E-legalite.com

99_AR-084-218401388-20231113-DEC_2023_11